|  |  |
| --- | --- |
| **Réunion préparatoire régionale pour la région Europe (RPM-EUR) en vue de la CMDT-17** | P:\SUP\Logos\Post-150th Anniv\ITU-logo-UNblue.jpg |
| **Vilnius, Lituanie, 27-28 avril 2017** | |
|  |  |
|  | **Document** **RPM-EUR17/18-****F** |
| **27 mars 2017** |
| **Original:** **anglais** |
|  | |
| République tchèque | |
| modification de la résolution 71 | |
| Renforcement de la coopération entre les Etats Membres,  les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires participant aux travaux du Secteur du développement  des télécommunications de l'UIT, y compris le secteur privé | |

**Domaine prioritaire**:

Rationalisation des Résolutions de la CMDT.

**Résumé:**

Projet de modification de la Résolution 71.

**Résultats attendus:**

Mise à jour et généralisation de la Résolution.

**Références:**

Résolution 71 de la CMDT.

RéSOLUTION 71 (Rév.Buenos Aires, 2017)

Renforcement de la coopération entre les Etats Membres, les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires participant aux travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT, y compris le secteur privé

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, 2017),

considérant

*a)* le numéro 126 de la Constitution de l'UIT, qui encourage la participation de l'industrie au développement des télécommunications dans les pays en développement[[1]](#footnote-1)1;

*b)* les dispositions du Plan stratégique de l'Union concernant le Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D), relatives à la promotion des accords de partenariat entre les secteurs public et privé dans les pays développés;

*c)* l'importance accordée, dans les résultats finals du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), et en particulier dans le Plan d'action de Genève et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, à la participation du secteur privé à la réalisation des objectifs du SMSI, parmi lesquels figurent l'établissement de partenariats public‑privé;

*d)* que les Membres des Secteurs, en plus des contributions financières qu'ils apportent aux trois Secteurs de l'UIT, fournissent également au Bureau de développement des télécommunications (BDT) les connaissances et l'aide de professionnels et peuvent, en contrepartie, tirer profit de leur participation aux activités de l'UIT-D,

considérant en outre

*a)* que, pendant la période 2015-2018 et après, l'UIT-D devrait prendre des mesures pour pouvoir répondre aux besoins des Membres du Secteur, en particulier au niveau régional;

*b)* qu'il est dans l'intérêt de l'UIT d'atteindre ses objectifs de développement, d'accroître le nombre de Membres de Secteur, d'Associés et d'établissements universitaires (voir la Résolution 169 (Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires) et d'encourager leur participation aux activités de l'UIT‑D;

*c)* que des partenariats entre le secteur public et le secteur privé, y compris avec l'UIT et d'autres entités, par exemple des organisations nationales, régionales, internationales ou intergouvernementales, le cas échéant, continuent d'être indispensables pour promouvoir le développement durable des télécommunications/technologies de l'information et de la communication (TIC);

*d)* que de tels partenariats s'avèrent être un excellent outil pour optimiser les ressources allouées aux projets et initiatives de développement ainsi que les avantages qu'offrent ces projets et initiatives,

reconnaissant

*a)* la rapidité de l'évolution de l'environnement des télécommunications;

*b)* la contribution importante que les Membres des Secteurs peuvent apporter à la fourniture accrue des télécommunications/TIC dans tous les pays;

*c)* les progrès réalisés grâce aux initiatives spéciales du BDT, telles que des réunions sur les partenariats et des colloques, concernant le renforcement de la coopération avec le secteur privé et le soutien accru fourni au niveau régional;

*d)* la nécessité constante de favoriser une participation accrue des Membres des Secteurs, des Associés et des établissements universitaires,

reconnaissant en outre

*a)* que les télécommunications/TIC revêtent la plus haute importance pour le développement économique, social et culturel général;

*b)* que les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires risquent de se heurter à des difficultés en ce qui concerne la fourniture de services TIC;

*c)* que les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires jouent un rôle important dans la mesure où ils proposent et mettent en œuvre des projets et des programmes de l'UIT‑D;

*d)* qu'un grand nombre de programmes et d'activités de l'UIT-D présentent de l'intérêt pour les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires;

*e)* l'importance des principes de transparence et de non‑exclusivité pour les possibilités et les projets de partenariat;

*f)* qu'il faut promouvoir l'adhésion au Secteur de nouveaux Membres, de nouveaux Associés et de nouveaux établissements universitaires, et leur participation active aux activités de l'UIT-D;

*g)* qu'il est nécessaire de faciliter les échanges de vues et d'informations au plus haut niveau possible entre les Etats Membres, les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires;

*h)* que ces mesures devraient renforcer la participation des Membres de Secteur, des Associés et des établissements universitaires à tous les programmes et activités de l'UIT‑D,

notant

*a)* que le secteur privé joue un rôle de plus en plus important dans un environnement très compétitif, dans tous les pays;

*b)* que le développement économique dépend, entre autres, des ressources et des capacités des Membres du Secteur de l'UIT-D;

*c)* que les Membres du Secteur de l'UIT-D participent aux travaux menés par l'UIT-D et peuvent mettre à disposition leurs compétences et leur soutien continus pour faciliter les travaux de ce Secteur;

*d)* que des Associés et des établissements universitaires participent aux travaux de l'UIT-D et peuvent fournir des données scientifiques et des connaissances de base pour appuyer les travaux de ce Secteur;

*e)* que les Membres du Secteur de l'UIT-D, les Associés et les établissements universitaires jouent un rôle primordial dans l'étude des moyens permettant de tenir compte des questions relatives au secteur privé dans l'élaboration de la stratégie, la conception de programmes et l'exécution de projets de l'UIT‑D, l'objectif général étant que les parties en présence soient mieux à même de répondre aux besoins en matière de développement des télécommunications/TIC;

*f)* que les Membres du Secteur de l'UIT‑D, les Associés et les établissements universitaires pourraient également donner des avis sur les moyens de renforcer les partenariats avec le secteur privé et de nouer des contacts avec le secteur privé des pays en développement et les nombreuses entreprises qui ne connaissent pas les activités de l'UIT‑D;

*g)* les excellents résultats obtenus dans le cadre des discussions de haut niveau entre les Etats Membres et les Membres de Secteur pendant le Forum mondial des chefs d'entreprise du secteur des TIC (GILF),

décide

1 que les plans opérationnels de l'UIT-D devront continuer de prendre en compte les questions pertinentes relatives aux Membres de Secteur, aux Associés et aux établissements universitaires, en renforçant les circuits de communication entre le BDT, les Etats Membres, et les Membres du Secteur de l'UIT-D, les Associés et les établissements universitaires, aux niveaux mondial et régional;

2 que l'UIT-D et les bureaux régionaux de l'UIT en particulier devront mettre en œuvre les moyens nécessaires pour encourager des entreprises du secteur privé à devenir Membres de Secteur et à contribuer davantage, dans le cadre de partenariats avec des entités de télécommunication/TIC de pays en développement, notamment celles des pays les moins avancés, à réduire les disparités concernant l'accès universel et l'accès à l'information;

3 que l'UIT-D devra tenir compte, dans ses programmes, des intérêts et des attentes de ses Membres de Secteur, des Associés et des établissements universitaires, pour permettre à ces derniers de participer efficacement à la réalisation des objectifs du Plan d'action de Dubaï et des objectifs énoncés dans le Plan d'action de Genève et dans l'Agenda de Tunis;

4 qu'un point permanent consacré aux questions relatives au secteur privé et traitant d'éléments concernant ce secteur sera inscrit à l'ordre du jour des séances plénières du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT);

5 que le Directeur du BDT, lors de la mise en œuvre du plan opérationnel de l'UIT‑D, devra examiner les mesures suivantes:

i) améliorer la coopération régionale entre les Etats Membres, les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires, et d'autres entités concernées, en continuant d'organiser des réunions régionales sur des questions d'intérêt commun, en particulier pour les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires;

ii) faciliter l'établissement de partenariats secteur public-secteur privé pour la mise en œuvre d'initiatives mondiales et régionales et d'initiatives phares;

iii) promouvoir, dans le cadre des différents programmes du Secteur, un environnement propice à l'investissement et au développement des TIC,

décide en outre

qu'il convient de continuer de prendre des mesures appropriées pour créer un environnement propice, aux niveaux national, régional et international, afin d'encourager le développement et les investissements des Membres de Secteur dans le secteur des TIC,

charge le Directeur du Bureau de développement des télécommunications

1 de continuer de travailler en étroite collaboration avec les Membres du Secteur de l'UIT‑D, les Associés et les établissements universitaires, pour qu'ils participent à la mise en œuvre réussie du Plan d'action en vigueur;

2 de traiter les questions qui présentent un intérêt pour les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires dans les programmes, les activités et les projets, selon qu'il conviendra;

3 de faciliter la communication entre les Etats Membres et les Membres de Secteur sur les questions qui contribuent à promouvoir un environnement propice à l'investissement, en particulier dans les pays en développement;

4 de continuer d'organiser des réunions de hauts dirigeants du secteur, par exemple des réunions des responsables des questions de réglementation, si possible juste avant ou juste après le Colloque mondial des régulateurs (GSR), afin de favoriser l'échange d'informations et de contribuer à définir et à coordonner les priorités du développement;

5 de développer et de renforcer encore le portail pour les Membres du Secteur de l'UIT‑D, les Associés et les établissements universitaires, afin de contribuer à l'échange et à la diffusion d'informations pour tous les Membres de l'UIT,

encourage les Etats Membres, les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires participant aux travaux du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT

1 sous réserve des dispositions pertinentes de la Constitution et de la Convention, à participer ensemble et activement aux travaux du GCDT, à

soumettre des contributions, en particulier en ce qui concerne les questions relatives au secteur privé qui seront examinées et à fournir des orientations pertinentes au Directeur du BDT;

2 à participer activement, au niveau approprié, à toutes les initiatives de l'UIT‑D;

3 à déterminer les moyens permettant de renforcer la coopération et les accords entre le secteur public et le secteur privé dans tous les pays, en collaborant étroitement avec le BDT.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. 1 Par pays en développement, on entend aussi les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition. [↑](#footnote-ref-1)